Conseil municipal du 13 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 septembre 2021

Présents : M. PIGOREAU – Mme JULIEN - M. LECOSSIER – Mme TAILLARD – Mme GOUJON – M. LEFERT – M. MOREAU - M. SALOU - Mme REGNAULD– M. JOSÉ - Mme CANY - Mme BLONDEAU - Mme MÉSANGE
Absents excusés : Mme MÉRAUD (pouvoir à Mme GOUJON) – M. ADAM (pouvoir à Mme MÉSANGE)

Secrétaire de séance : Mme TAILLARD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
Le compte-rendu de réunion du 19 juillet 2021 est approuvé.

2. Désignation du Secrétaire de séance : Mme TAILLARD

3. Convention Profession Sports (PSA 41)

Monsieur le Maire informe que la convention avec Profession Sports est arrivée à son terme. Une nouvelle convention a été établie pour une durée de 4 ans par l'association, renouvelable par tacite reconduction à compter de l'année scolaire 2021-2022. Le taux horaire passe de 39.50 € à 40 €.

L'association met à disposition de la commune des intervenants sportifs diplômés, très compétents et qui donnent entièrement satisfaction. Ils interviennent à l'école le mardi et le jeudi pour le sport à l'école, le lundi et le vendredi pour les TAP et le mardi matin pour les seniors.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention pour une durée de 4 ans renouvelable, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

4. L'artésienne – coût location associations extérieures

Monsieur le Maire fait part de la demande d'utilisation de l'Artésienne d'une nouvelle association extérieure pour y dispenser des cours durant l'année scolaire 2021-2022 : Mme Meggy AURAND (*(NDLR : Association Team Fit and Co)* (zumba).

Le coût 2019-2020 fixé pour les associations extérieures et intervenants extérieurs était de 105 € par an pour une heure d'utilisation par semaine toute l'année scolaire.

Nous avions deux intervenants extérieurs :

- Mme CAMBIER : tarif : 315 € (3 heures d'utilisation)
- Et l'association Gaïa Yoga : tarif : 210 € (2 heures d'utilisation).

Le Conseil Municipal souhaite que le tarif tienne compte des charges supplémentaires de la salle. En effet, on constate une augmentation des prix du gaz, de l'électricité… Nous n'avons pas de référence pour 2020 et 2021 (COVID). Mme MÉSANGE propose d'appliquer un tarif différent pour les associations et les professionnels. Cette proposition sera revue lors de la fixation des tarifs pour l'année prochaine.

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2021-2022 de fixer le même tarif pour les associations et intervenants extérieurs, soit 130 € par an pour une heure d'utilisation de la salle par semaine et par an.

5. Culture : festillésime 2022

Mme TAILLARD indique que la Commission « Culture » s'est réunie le 9 septembre pour faire le choix des deux spectacles festillésime pour 2022. La Commission a retenu 3 spectacles :

- un spectacle de musique cuivres « la fanfare saugrenue », offrant un répertoire original aux influences multiples, agrémenté de reprises pop inattendues. Le prix du spectacle est de 2 395 € + 150 € de frais de déplacement environ, subventionné à hauteur de 50 %. Il pourrait avoir lieu en avril – mai.

- Un spectacle musical : « le Dindon, d'après Feydeau », adaptation de la pièce de Feydeau, revue et corrigée ». Le coût est de 2 500 €, subventionné à 50 % ;
- Un spectacle de théâtre musical : « Blanche-Neige – la fille cachée de François 1er », voyage en chansons parmi les contes et les mondes imaginaires. Le coût est de 2 100 €, subventionné à 50 % ;

Mme BLONDEAU informe qu'il faut aussi compter les frais supplémentaires comme l'hébergement, les frais de repas…

Monsieur LEFERT propose qu'un l'un des spectacles ait lieu à l'extérieur : dans l'allée de la Vallée ou sur la place.

Le Conseil Municipal décide de retenir les spectacles suivants :
- La fanfare saugrenue, qui pourrait avoir lieu fin avril à l'extérieur
- Le dindon, qui pourrait avoir lieu à l'automne à l'Artésienne.

6. Défriefing travaux aménagement allée de la Vallée

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOREAU. Les jeux sont arrivés, ils doivent être implantés le plus rapidement possible avec des piquettes, avec l'indication de leur nom. Certains jeux peuvent être posés provisoirement. Monsieur LECOSSIER souhaite avoir le relevé topographique pour connaître leur emplacement. Mme MÉSANGE ne comprend pas la nécessité d'installer les jeux avant les travaux. Mme TAILLARD indique qu'il était prévu de mettre un revêtement de protection au sol : coût 45 € le m² mais nous n'avons pas le retour de Mme LEFETZ (maitrise d'œuvre). En ce qui concerne la grille de l'allée de la Vallée, les travaux ont été commandés courant juin et doivent être terminés fin novembre, afin que la grille serve de support pour les décorations de Noël. On déplore que ceux-ci ne soient pas débutés. Mme LEFETZ sera contactée pour connaître le planning. Les employés communaux doivent aussi commencer la réfection des murets soutenant les grilles.

En ce qui concerne les plantations prévues dans l'allée de la Vallée, Monsieur MOREAU a émis une réserve sur le devis de ID VERDE qui a été signé le 31 août, concernant l'entretien des plantations pendant 1 an après la réception du chantier et la garantie de reprise (2 000 € HT). La garantie concernant les plantes à remplacer pendant le contrat d'entretien apparait en plus alors qu'elle fait partie de l'entretien.

Mme MÉSANGE déplore que les fleurs de chaque côté de la montée des marches de la mairie sont tristes. Mme TAILLARD informe que pour la Saint-Gilles des cyprès ont été prêtés gracieusement par Nature and Co de Naveil, placés de chaque côté des marches de la mairie, ce qui donnait à la place une très belle allure. Ils ont proposé de faire un prix sur 2 cyprès et de les planter gratuitement. Une discussion s'engage sur le manque d'entretien des plantes et des fleurs qui ont été choisies sur la place. Elles n'ont pas été suffisamment arrosées, certaines ont fané, présence de mauvaises herbes… Il est surprenant que des hautes plantes aient été plantées dans la noue. Il y a aussi des massifs sans plantes. Mme BLONDEAU et Mme MESANGE trouvent que la place n'a pas assez de plantes de couleur. Mme JULIEN propose de reprendre plusieurs endroits sur la place. Mme TAILLARD répond que certaines fleurs ont été volées, ce qui explique que certains massifs sont vides. Il faudrait faire un constat de toutes les plantes qui manquent. Elle a rencontré le responsable des Artisans Paysagistes qui travaillait sur la place qui lui a dit que les plantations correspondent au contrat et que le calendrier des visites pour l'entretien des massifs jusqu'à fin octobre, date de fin de contrat, a été accepté. Monsieur SALOU souhaiterait consulter le contrat.

7. Fibre : Implantation de poteaux supplémentaires

Monsieur le Maire informe que le S.M.O. (Syndicat Mixte Ouvert) a bénéficié de subventions à hauteur de 500 millions d'euros pour l'installation de la fibre dans le Loir et Cher et l'Indre et Loire. Lorsqu'il n'est pas possible de passer la fibre en souterrain ou de raccorder sur les poteaux ENEDIS, il est nécessaire d'implanter de nouveaux poteaux. 58 nouveaux poteaux sont prévus pour Villiers-sur-Loir. Lorsque l'entreprise a commencé à implanter les poteaux rue de la Boissière, Monsieur le Maire a suspendu les travaux car il n'a pas reçu de demande de leur part pour leur mise en place. Une permission de voirie doit être demandée pour chaque poteau implanté.

Une réunion a eu lieu le 3 septembre à laquelle ont participé M. PIGOREAU et Mme TAILLARD et les entreprises concernées (TDF – PRIMOCABLE – RSVL). Selon les entreprises, une autorisation leur a été donnée pour effectuer les travaux par arrêté, signé en 2019 mais c'est un arrêté

permettant le début des travaux qui ne mentionnait pas l'implantation de poteaux. Une réunion d'information aurait eu lieu avec les élus de la dernière mandature, mais Mme MÉSANGE signale que M. ADAM lui a fait part ne pas être au courant. Mme BLONDEAU confirme. Lors de la réunion, l'entreprise a fourni la liste des nouveaux poteaux avec leur implantation, ce qui a permis à Monsieur le Maire et Monsieur LECOSSIER de se rendre sur place et de vérifier la nécessité de chaque poteau supplémentaire. Les entreprises ont évoqué le refus d'ENEDIS de raccorder la fibre sur leurs poteaux en raison de la surcharge. Monsieur LECOSSIER a appelé ENEDIS pour qu'il nous fournisse la liste des poteaux « No OK » (poteaux non compatibles).

Le Maire précise que les communes avoisinantes sont confrontées aux mêmes problèmes.

Le Conseil Municipal souhaitant néanmoins que la population bénéficie de l'installation de la fibre dans les meilleurs délais, le Maire propose un vote pour la reprise des travaux, malgré cette pollution visuelle et ce gaspillage. M. JOSÉ souhaite attendre d'avoir des explications avant de lever la suspension des travaux. Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention (M. JOSÉ), donne son accord pour la reprise des travaux, à la condition d'être informé du calendrier et des conditions d'implantation comme c'était initialement prévu.

8. Informations diverses

a. Accession P.M.R. de la nef de l'église

Monsieur SALOU indique que lors du concert du quatuor Voce, le problème d'accès à la nef s'est posé pour une personne en fauteuil roulant. Une pente douce amovible pourrait être réalisée par les services techniques.

b. Recrutement :

Monsieur le Maire fait part du recrutement de 3 personnes en C.D.D. à l'école pour pallier au remplacement d'un congé maternité, un arrêt maladie et un accident du travail.

c. Fête de la St-Gilles

Monsieur le Maire indique qu'elle s'est très bien passée, il a eu de très bons retours, beaucoup de monde les samedi et dimanche. Des points sont à améliorer, comme l'affichage pour diriger les brocanteurs le dimanche matin.

d. Fermeture de la mairie :

Suite à des incivilités, la mairie sera fermée au public lors de toutes les manifestations. Il est donc décidé de remettre impérativement les toilettes publiques en état. Des solutions vont être trouvées pour les musiciens qui ont besoin d'un local (mise ne place d'un barnum fermé ou mise à disposition de la salle du club créa).

e. Modification des horaires de la poste

Monsieur le Maire a reçu les réponses du Député, du Sénateur et du Président du Conseil Départemental au courrier qu'il leur a transmis suite à la réunion du Conseil Municipal du 19 juillet.

f. Profil croisé de la commune

Monsieur le Maire présente le profil croisé de la commune, réalisé par le Cabinet ITHEA CONSEILS de PARIS, en matière de démographie, cadre de vie et logements, emploi...

g. Journées du Patrimoine

Mme TAILLARD rappelle que lors des Journées du Patrimoine, des visites guidées du Coteau Saint-André et de l'église sont organisées le 19 septembre.

h. Stérilisation des chats errants

Monsieur le Maire informe qu'il a eu le retour de la convention de la part de la Fondation 30 millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants. A ce jour, une dizaine de chats ont été stérilisés et identifiés par un (V). Un nouveau programme est en cours d'organisation.

i. Prochaine réunion du Conseil Municipal : 18 octobre

Levée de séance : 22 h 30

MAIRIE DE VILLIERS-SUR-LOIR (Loir-et-Cher)

Le Maire,
Albert PIGOREAU